

Règlement Intérieur du 1^{er} Blitz Mâconnais Samedi 01 juillet 2023

Article 1 : L'association "**Mâcon Échecs**", représentée par son président **Arnaud Hamy**, organise son tournoi d'échecs Blitz annuel, homologué FIDE Août 2023 sous le n° **59720**. Le «**1er Blitz Mâconnais**» se déroule en **7 rondes**, le **samedi 01/07/23** à la **MJC de Flacé – 104 rue de la liberté - 71000 Mâcon**.

Article 2 : Les règles du jeu sont celles adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE en 2022 à Chennai (Inde) et entrées en application de 1^{er} janvier 2023 ainsi que celles particulières de la **FFE**. **C'est l'annexe B des parties en cadence Blitz et plus spécifiquement l'article B.3 qui s'applique. La page 58 du livre de l'arbitre, concernant l'annexe B des parties en cadence Blitz, est affichée dans la salle.**

Article 3 : La cadence est de **5 minutes pour chaque joueur, incrémentée de 3 secondes par coup joué.**

Article 4 : Les appariements se font au **Système Suisse** intégral dans l'ordre des rondes 1 à 7.
Le joueur qui a fait contrôler sa licence et réglé ses droits d'inscription est apparié à la 1^{ère} ronde.
Affichage des appariements **5 minutes avant chaque ronde**. Présence de l'Arbitre **jusqu'à 17h30**.
Vérification des licences : **samedi 01/07/23 de 12h30 à 13h30**.
Clôture des inscriptions : **13h30**.
Horaire de Jeu : **14h00 → 17h30**.
Clôture du Tournoi : **samedi 01/07/23 à 17h30**.

Article 5 : Droits d'inscriptions : **adulte : 12 € et jeune : 8 € (15 € et 10 € à partir du 29/07/23)**.
500 € de Prix (voir affiche). **Panier dégustation pour meilleur vétérán et meilleur senior +.**

Article 6 : Départage des ex aequo : **1. Buchholz, 2. Buchholz Médian, 3 Performance.**

Article 7 : Particularités locales :

- avoir une attitude convenable,
 - analyse interdite dans l'aire réservée au tournoi, une salle est prévue à cet effet,
 - éviter toute discussion et toute lecture suspecte,
 - on considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés,
 - signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français,
 - partie nulles par accord mutuel permises.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement oral.

Article 8 : Arbitre principal : **Fargère Jacky, AFO2**,
Arbitre secondant : **Néant**.

Article 9 : Un **Jury d'appel** sera constitué d'au moins trois personnes (arbitre exclu) avant le début de la première ronde et **sera affiché** dans la salle de tournoi.

Article 10 : Droit à l'image. En s'inscrivant à ce tournoi, les participants autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels ils peuvent apparaître. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de leur image, ils doivent en faire la déclaration à l'organisateur au plus tard le jour du tournoi avant le début de la première ronde.

Article 11 : Mesures sanitaires. **Les participants se conforment aux règles sanitaires en vigueur au 01/07/23.**

Article 12 : Tous les participants s'engagent à respecter ce **Règlement Intérieur** et la **Charte du Joueur d'Échecs** qui doivent être affichés dans la salle du Tournoi par l'Arbitre ou par l'Organisateur, avant la 1^{ère} ronde.

L'organisateur, **Arnaud Hamy**

L'Arbitre Principal, **Jacky Fargère**